



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 27608

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences extrêmement graves que va engendrer la décision du Gouvernement de supprimer, dès 2004, les subventions d'État aux projets de transports collectifs urbains. Annoncée dans le cadre du projet de loi de finances, cette mesure se place, selon son ministère, « dans le cadre du renforcement des compétences des collectivités territoriales et de la simplification administrative ». Pourtant, tous les élus, de toutes les tendances politiques, dénoncent aujourd'hui cette volte-face du Gouvernement et soulignent ses effets en matière de fiscalité locale, de charges sur les entreprises, d'emplois, de déplacements urbains et de lutte contre la pollution atmosphérique. En visite officielle en mars 2003 à Clermont-Ferrand, le Premier ministre a déclaré, dans son intervention à la préfecture, à propos du projet de tramway de Clermont-Ferrand, que « le principe de financement de l'État est acquis ». Le projet de loi de finances contredit cette affirmation du chef du Gouvernement. Pour l'agglomération clermontoise, cela signifierait une perte de 63 millions d'euros. Mais les conséquences sont également lourdes pour Strasbourg, Le Mans, Marseille, Nantes, Rennes, Lorient, Saint-Etienne, Montpellier... Ce désengagement de l'État du financement de projets de transports collectifs paraît d'autant plus incompréhensible qu'il intervient quelques jours après la présentation du plan « véhicules propres » et quelques semaines après la tragédie de la canicule, qui a souligné à quel point la lutte contre la pollution en ville était une nécessité absolue. Dans de telles circonstances, elle souhaite qu'il lui précise la cohérence de cette décision au regard des priorités affichées par le Gouvernement en matière de santé publique, de développement durable et de sécurité routière. Elle souhaite savoir si ce désengagement brutal de l'État est une illustration de la philosophie du Gouvernement en matière de décentralisation. Elle lui demande, enfin, s'il confirme les propos officiels tenus par le Premier ministre à Clermont-Ferrand le 31 mars dernier et si la continuité des engagements de l'État sera finalement assurée.

Texte de la réponse

La décision de suppression des subventions a été prise à partir de l'analyse des contraintes et des limites atteintes par le système antérieur (absence réelle de sélection des projets présentés, longueur et formalisme du processus d'attribution des subventions, règle de l'annualité budgétaire...). Pour compenser l'effet de cette suppression, le Gouvernement a pris deux séries de mesures : sur le court terme, des offres de prêts à taux bas et de longue durée proposées soit par la Caisse des dépôts et consignations, soit par DEXIA Crédit Local, et la mise en place par la loi de finances rectificative pour 2003 d'une enveloppe de 65 millions d'euros sur la ligne 63-43 article 40 destinée à ne pas compromettre la réalisation des opérations de transport collectif en site propre en voie d'engagement ; sur le moyen et long termes, pour accompagner les mesures de décentralisation, le gouvernement a conclu à la nécessité de mettre à la disposition des autorités organisatrices de transport des ressources pérennes. C'est pourquoi le Premier Ministre a confié à M. Christian Philip, député du Rhône, une mission parlementaire dont les conclusions viennent d'être remises. Il appartient maintenant au Gouvernement, après concertation avec les organismes représentant les collectivités locales, de retenir les propositions appropriées et de définir précisément les mesures donnant aux autorités organisatrices de transport la capacité

de leur mise en oeuvre. Le Gouvernement avait proposé, dans le projet de loi de finances pour 2004, le relèvement des taux plafonds du versement de transport. Le Parlement n'a pas retenu cette disposition hors région Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27608

Rubrique : État

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8357

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1056